



Libellé quittance loyer et compensation travaux

Par **AURORA1965**, le **05/10/2013** à **12:09**

Bonjour,

Je loue ma maison et j'ai octroyé 2 mois gratuits pour des travaux qui seront réalisés par le locataire.

Comment dois-je libellé mes deux premières quittances : Loyer à 0 ou Paiement par compensation ?

merci.

Par **alterego**, le **05/10/2013** à **12:56**

Bonjour,

Avez-vous constaté cette clause de travaux dans le bail ou par tout autre document annexé ?

Exemple "**Clause des travaux**

Selon convention entre les parties, le locataire exécutera les travaux décrits ci-après :

.....

En conséquence de quoi, le loyer sera gratuit pendant deux mois. A défaut d'exécution, le loyer sera dû".

Les travaux exécutés, vous établissez les deux quittances du montant de la mensualité (loyer et charges) fixée dans le bail et portez la mention "***mensualité acquittée par travaux du même montant suivant convention entre les parties***".

Il existe bien entendu d'autres formules.

Cordialement

Par **AURORA1965**, le **06/10/2013** à **19:31**

Merci pour votre aide